

| | VÉLO BALADE | VÉLO RANDO | VÉLO SPORT |
|---|---|---|---|
| POUR QUI ? | Pour tous, sauf les jeunes en EC | Pour tous | Pour tous, sauf les mineurs |
| QUELLE PRATIQUE | Pratique douce et familiale | Pratique régulière | Pratique sportive & cyclo sportive |
| NIVEAUX DE DIFFICULTÉ | Vert / Bleu | Vert / Bleu / Rouge / Noir | Vert / Bleu / Rouge / Noir & Cyclo sportives |
| CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION (*) | Non | Obligatoire | Obligatoire |
| Fréquence | — | Tous les 5 ans | Tous les ans |
| Date du CMNCI | — | Moins de 12 mois à la date de la saisie de la licence | Moins de 12 mois à la date de la saisie de la licence |
| Libellé du CMNCI | — | Cyclotourisme - sport - activité physique et sportive | Cyclisme ou triathlon en compétition |
| Qui doit conserver le CMNCI | — | Le club - possibilité de le scanner sur le logiciel / Le siège pour les MI | Le club - possibilité de le scanner sur le logiciel / Le siège pour les MI |
| Si le licencié fournit un nouveau CMNCI dans la période des 5 ans | — | Le décompte repart pour 5 ans | — |
| AUTO-QUESTIONNAIRE (*) | — | Oui Durant les 4 années intermédiaires | Non Le CMNCI doit être fourni tous les ans |
| Formalité administrative | — | Pour l'adhérent en club : Il devra cocher une case dans la « Notice d'information » de l'assurance attestant qu'il a répondu NON à toutes les questions. Si réponse OUI à une ou plusieurs questions, obligation de fournir un nouveau CMNCI. Pour l'adhérent en MI s'inscrivant par Internet, il devra cocher la case attestant qu'il a répondu NON à toutes les questions. Sinon, il devra fournir un nouveau CMNCI. | — |
| Responsabilité de l'adhérent | — | L'adhérent assume seul les réponses au questionnaire de santé, protégé par le secret médical | — |
| Qui doit conserver l'auto-questionnaire | — | Le licencié. Le club ne doit pas conserver les réponses au questionnaire médical | — |
| ASSURANCE | Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet | Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet | Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet |
| Couverture pratique cyclo sportive | Non | Non | Oui (Sauf en responsabilité civile) |
| Capitaux en cas de décès AVC / AVC | Non | Oui Capitaux différents en fonction de la présence ou non d'un test à l'effort de moins de 2 ans | Oui Capitaux différents en fonction de la présence ou non d'un test à l'effort de moins de 2 ans |
| TARIF DE LA LICENCE | Tarif « licence et assurance » identique pour les 3 formules | | |
| Est-il possible de changer le type de licence en cours d'année ? | Oui sans surcoût | Oui – sans surcoût Avec fourniture d'un CMNCI conforme si l'adhérent était en formule « Vélo Balade » | Oui – sans surcoût Avec fourniture d'un CMNCI conforme si l'adhérent était en formule « Vélo Balade » ou « Vélo Rando » |

(*) Les certificats dont la date est antérieure au 01/01/2016 ne seront plus valables conformément au respect de la loi sur l'obligation du CMNCI.

Exemple :

- J'ai une licence 2017 et le certificat médical renseigné informatiquement date du 15/01/2016 :
 - Si je souscris une formule Vélo Balade pour 2018, je n'ai rien à fournir de plus.
 - Si je souscris une formule Vélo Rando pour 2018, je dois juste attester que mes réponses à l'auto-questionnaire sont toutes négatives et ce chaque année jusqu'en 2021. Un nouveau CMNCI devra être fourni en 2022 ou les années intermédiaires si l'une des réponses à l'auto-questionnaire annuel est positive.
 - Si je souscris une formule Vélo Sport pour 2018, je dois fournir un nouveau CMNCI à la pratique du cyclisme en compétition.
- J'ai une licence 2017 et le certificat médical renseigné informatiquement date du 15/01/2015 :
 - Si je souscris une formule Vélo Balade pour 2018, je n'ai rien à fournir mais le champ « Certificat médical » sera remis à 0.
 - Si je souscris une formule Vélo Rando ou Vélo Sport pour 2018, je dois fournir un CMNCI